



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 27 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Antoine MEESCHAERT), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME).

4 - REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES.

Rapport de M. Eric DOCQUIER, conseiller municipal délégué en charge de la gestion et du suivi des associations sportives, de la valorisation du bénévolat, de Neuvill'assos, et des ressources humaines.

Vu en commission générale le lundi 17 janvier 2022.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Pour un bon fonctionnement des services, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 11 juin 2021 ayant conduit à créer une police municipale à Neuville-en-Ferrain.

Vu les besoins de recrutement du service sécurité tranquillité dans le contexte de la mise en place de cette police municipale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 20 janvier 2022,

Madame le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune tenant compte des besoins de la collectivité avec :

1) La création au tableau des effectifs des 2 postes permanents suivants :

Filière Police Municipale :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Catégorie C	Brigadier-Chef principal	1 poste permanent temps complet
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Catégorie C	Gardien-Brigadier	1 poste permanent temps complet

ADOPTE

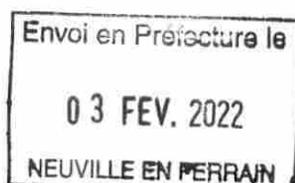
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Tonnerre-Desmet".

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 27/01/2022	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		237	2	239	199	
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES		177	2	179	144	
FILIERE ADMINISTRATIVE		37	0	37	33	
Directeur Général des Services -emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	1	
attaché hors classe	A	1		1	0	
attaché principal	A	2		2	2	
attaché	A	1		1	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	6		6	5	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2		2	2	
Rédacteur	B	1		1	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	12		12	12	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	8		8	8	
Adjoint administratif	C	3		3	3	
FILIERE TECHNIQUE		101	0	101	78	
Ingénieur principal	A	1		1	1	
Ingénieur	A	0		0	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	3		3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Technicien	B	0		0	0	
Agent de maîtrise principal	C	8		8	8	
Agent de maîtrise	C	7		7	7	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5		5	5	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	29		29	25	Dont 3 temps non complet
Adjoint technique principal de 2ème classe - 14 h 00 hebdomadaires	C	1		1	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe- 12 h 00 hebdomadaires	C	1		1	1	
Adjoint technique	C	22		22	18	Dont 2 temps non complet
Adjoint technique - Temps non complet - 14h50 hebdomadaires	C	6		6	3	
Adjoint technique - Temps non complet - 8h50 hebdomadaires	C	1		1	0	
Adjoint technique - Temps non complet - 7h hebdomadaires	C	1		1	0	
Adjoint technique - Temps non complet - 5h50 hebdomadaires	C	16		16	6	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		21	0	21	18	
Puéricultrice Hors Classe	A	3		3	3	
Puéricultrice de classe supérieure	A	0		0	0	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 27/01/2022	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		237	2	239	199	
Puéricultrice de classe normale	A	0		0	0	
Educateur de jeunes enfants	A	3		3	3	
Infirmière	B	0		0	0	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	6		6	5	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	1		1	0	
Agent social principal de 2ème classe	C	3		3	2	
Agent social	C	1		1	1	
Agt Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère cl.	C	3		3	3	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1		1	1	
FILIERE CULTURELLE		7	0	7	5	
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe 8 h hebdomadaires	A	0		0	0	
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe 2 h 30 hebdomadaire	A	1		1	1	Temps non complet
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	0		0	0	dont 1 à 8 h
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	1		1	1	Temps complet
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	0		0	0	Temps complet
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe - 13h00 hebdomadaire	B	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 3h30 hebdomadaire	B	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 4h30 hebdomadaire	B	1		1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe 4h30 hebdomadaire	B	1		1	0	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	1		1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0		0	0	
Adjoint du patrimoine	C	0		0	0	
FILIERE ANIMATION		9	0	9	8	
Animateur chef	B	0		0	0	
Animateur Principal de 1ère classe	B	2		2	2	
Animateur Principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Animateur	B	1		1	1	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 27/01/2022	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		237	2	239	199	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	2		2	2	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	1		1	1	
Adjoint d'animation	C	3		3	2	
FILIERE SPORTIVE		1	0	1	1	
Conseiller Principal de 2ème classe des A.P.S	A	0		0	0	
Conseiller des A.P.S	A	0		0	0	
Educateur des APS Principal de 1ère classe	B	1		1	1	
Educateur des APS Principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Educateur des A.P.S	B	0		0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE		1	2	3	1	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1		1	1	
Brigadier-Chef principal	C	0	1	1	0	
Gardien Brigadier	C	0	1	1	0	
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		60	0	60	55	
Attaché territorial	A	0		0	0	
Chargé de mission	A	0		0	0	
Collaborateur de cabinet	A	1		1	1	
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	1		1	0	
Rééducateur de classe normale 12 heures hebdomadaires	B	0		0	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	7		7	4	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1		1	0	
Adjoint technique	C	50		50	50	dont 1 à 20 h, 1 tps plein, 1 à 6h50
EMPLOIS NON PERMANENTS		81	0	81	24	
Assistant spécialisé d'Enseignement Artistique	B	0		0	0	
Assistant d'Enseignement Artistique	B	0		0	0	
Animateur	B	10		10	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		10	0	
Adjoint d'animation	C	30		30	20	
Adjoint administratif	C	1		1	0	
Adjoint technique	C	20		20	0	
Contrat d'avenir (ex CEC)		2		2	0	
— Contrat d'accompagnement dans l'emploi/PEC		5		5	2	
Apprenti		3		3	2	